



# Sortie Saint Raphael 2020

Du 30 mai au 2 juin 2020

	Plongeur	Moniteur
Exploration	500 euros	300 euros

**Inscription sur le site du club Galatée :**

**<https://www.galatee-meudon.com/evenements/>**



# Informations pratiques



- **Club de plongée:**
  - AVENTURE SOUS MARINE:
    - 155 Quai Amiral Nomy, 83700 Saint-Raphaël
    - 1ère plongée: Samedi 30 mai matin
    - Dernière plongée: Mardi 2 juin matin
    - Soit 7 Plongées, Blocs et plombs fournis,
- **Hébergement / Petit déjeuner:** (4 jours)
  - Résidence Promenade des Bains (Pierre et Vacances):
    - 109 Avenue des Chèvrefeuilles, 83700 Saint-Raphaël
    - Appartement/studio de 4/6 personnes
    - 7mn à pied du club, 550 m
    - Arrivée : Vendredi soir à partir de 19h / Départ mardi 2 juin après le déjeuner
- **Repas :**
  - Brasserie L'Emeraude
  - 105 Boulevard du Général de Gaulle, 83700 Saint-Raphaël
  - 1er repas : Samedi matin (petit déjeuner) / dernier repas : mardi 2 juin (déjeuner)

## Transport - SNCF:

Le prix de la sortie n'intègre pas le transport Paris - Saint Raphael (train / voiture)

N.B.: Option de voyage groupé SNCF. Réservation sur l'événement «Option Voyage Saint Raphael».

Information sur le document «voyage Saint Raphael»



# Informations pratiques

- **Ne comprend pas:**

- Transport Paris / Saint Raphael / Paris
- Location de matériel autres que bouteille et plombs
- Dépenses personnelles et les boissons

- **Conditions d'inscriptions :**

- Etre Membre du Galatée et à jour de cotisations
- Certificat médical en règle
- Participation validée par un paiement ( Virement ou Chèque )
- Possibilité de payer en 3 fois sans frais

IBAN du compte Galatée : IBAN : FR76 1751 5006 0008 2839 5206 569 (BIC : CEPAFRPP751)

Paiement échéances :

	Moniteur	Plongeur explo
Janvier(1 fois)	300 euros	500 euros
3 fois		
Janvier	100 euros	200 euros
Mars	100 euros	200 euros
Avril	100 euros	100 euros

- Le club Galatée peut prêter le matériel contre caution. La location du matériel de plongée possible sur place (A régler au club de plongée)
- **Condition d'annulation :**
  - 30% du prix total à plus de 60 jours du départ (avec un minimum de 150€)
  - 50% du prix total de 60 jours à 45 jours du départ.
  - 100% du prix total à moins de 45 jours du départ
- **Petit rappel des conditions d'assurance plongée:**

Sont exclus au titre des Indemnités Contractuelles les suites et conséquences d'accidents résultant :

  - **De l'ivresse, l'éthylisme, l'usage de drogues, de stupéfiants, de tranquillisants non prescrits médicalement.**
  - De la participation à une rixe, sauf en cas de légitime défense.
  - De la participation à des compétitions comportant l'utilisation de véhicules à moteur et à leurs essais.
  - De la pratique de tous les sports aériens.